



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

20

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 21

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024 à 16H

Date de la convocation : 25 Janvier 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Février 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Georges LOPEZ, Patrice BION.

Membres du Bureau absents excusés :

Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET. Hélène BOUDON, Chantal CHASSANG, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Ludovic DASSAUD.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN ECOPOLE A THIERS :
RASSEMBLEMENT DES SERVICES PUBLICS CONCOURANT AU
DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'UNE RECYCLERIE - DEMANDE DE
SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES : CONSTRUIRE
OU RENOVER UN BATIMENT AVEC DU BOIS LOCAL**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président ;

Considérant la signature du protocole d'engagement relatif au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sur le territoire, intégrant le projet de construction d'un Ecopôle à Thiers ;

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) pourrait bénéficier de l'aide financière de la Région pour conduire ce programme.

AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201_07-DE
Reçu le 08/02/2024
Publié le 08/02/2024

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) souhaite bénéficier d'une aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette sollicitation entre dans le cadre du projet de construction d'un Ecopôle à Thiers, dans le cadre de l'aide Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local.

Souhaitant adapter les équipements publics aux enjeux actuels de développement et d'aménagement durable ainsi que de l'économie circulaire, tout en répondant au plus près aux besoins des usagers, la Communauté de communes a pour projet la création de l'Ecopôle. Ceci poursuit l'objectif de rassembler sur un même site l'ensemble des activités qui y sont liées. Il s'agit d'une part des services publics communautaires dédiés à l'environnement et au développement durable : l'amélioration de l'habitat, la gestion du patrimoine communautaire, l'assainissement non collectif et la prévention et gestion des déchets, et d'autre part de la création d'une recyclerie. Celle-ci doit permettre de détourner un maximum de flux d'objets de la déchèterie vers ce nouvel équipement favorisant le réemploi des déchets, après certaines étapes de réparation et/ou valorisation. Dans le cadre des objectifs poursuivis par l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », l'exploitation de la partie de la recyclerie sera confiée aux Entreprises à But d'Emploi. Ce projet d'équipement public se veut résolument exemplaire sur un plan écologique et environnemental.

Le bâtiment est notamment conçu avec l'utilisation importante du bois en isolation et en ossature notamment. La Région peut attribuer une aide financière dont le taux de financement est fixé à 20 % du coût du lot bois pour un maximum de 300 000 euros hors taxe (€ HT) pour la fourniture et la pose. Pour des projets mobilisant, en proportion importante, du sapin pectiné ou des feuillus, l'intervention pourra atteindre 30 % soit 90 000 € maximum.

Les marchés de travaux ont été attribués pour un montant total de 8 417 202,58 € HT, pour l'ensemble des 16 lots concernés. Le lot n°4 Charpentes et murs à ossature bois, d'un montant de 2 124 782,75 € HT (incluant 133 899,90 € HT pour l'utilisation de matériaux de réemploi), a été attribué à l'entreprise MCA LAZARO et mobilise environ 420 mètres cubes de bois. Les bois massifs et lamellés-collés proviendront du massif du Livradois-Forez et d'Auvergne., et l'ensemble des bois utilisés seront certifiés PEFC, BTMC (Bois des territoires du Massif Central) ou Bois de France et feront l'objet d'une vérification de leur traçabilité, traduisant l'engagement de TDM dans le Pacte bois-biosourcés régional au niveau platine, acté lors du Bureau communautaire du 7 septembre 2023.

Il est proposé au Bureau communautaire de solliciter, une aide financière de la Région au titre de l'action Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être présenté comme suit :



AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201_07-DE
Reçu le 08/02/2024
Publié le 08/02/2024


Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Maîtrise d'œuvre	981 768 €	Etat DETR	150 000 € (2023) notifiée 150 000 € (2024) 150 000 € (2025) Total : 450 000 €
Frais d'ingénierie	123 886 €	Etat DSIL	200 000 € (2023) notifiée 283 333 € (2024) 283 333 € (2025) Total : 766 666 €
Travaux	8 417 202 €	Région (Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local)	90 000 €
		Région (Financer la création ou l'extension d'une Ressourcerie ou recyclerie)	50 000 €
		CTDD	2 000 000 €
		ADEME	200 000 € notifiée
		Autofinancement EPCI	5 966 190 €
TOTAL	9 522 856 €	TOTAL	9 522 856 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention au titre de l'aide Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local ;
- **Autorise** le Président à demander cette subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



TOTAL VOTANTS : 21	Membres du Bureau présents : 20	Représentés : 2
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstentions : 0	Membres présents sans voix délibératives : 1	Non participation :



AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201_07-DE

Reçu le 08/02/2024

Publié le 08/02/2024